

**AVIS PUBLIC d'entrée en vigueur d'un règlement  
Règlement numéro 315-2024 fixant la taxation et la tarification  
pour l'exercice financier 2025**

---

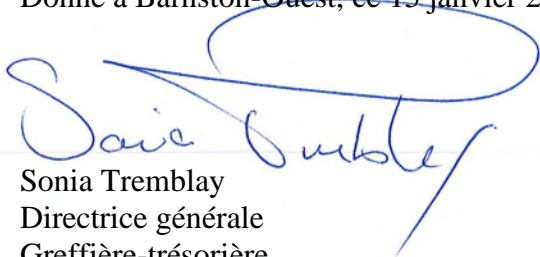
Veillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 6 janvier 2025, la Municipalité de Barnston-Ouest a adopté le règlement numéro 315-2024 intitulé : « *Règlement numéro 315-2024 fixant la taxation et la tarification pour l'exercice financier 2025* ».

Ce règlement a pour objet de fixer la taxation et la tarification pour l'exercice financier 2025.

Le *Règlement numéro 315-2024 fixant la taxation et la tarification pour l'exercice financier 2025* est entrée en vigueur le 6 janvier 2025.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité situé au 2080, chemin Way's Mills à Barnston-Ouest de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 du lundi au jeudi.

Donné à Barnston-Ouest, ce 15 janvier 2025.



Sonia Tremblay  
Directrice générale  
Greffière-trésorière